

# Cimetières, opérations funéraires : Qui fait quoi ? Quel contrôle des personnes publiques sur ces activités ?

**Date :**

**Durée :** 2.50 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap (prendre contact avec l'organisme)

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 375.00 € HT / participant, soit 450.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*Entre obligations légales, attentes des familles et intervention croissante d'opérateurs variés, la gestion des cimetières et des opérations funéraires soulève des questions complexes :*

*"Qui est compétent pour quoi ?"*

*"Jusqu'où s'exerce le contrôle des personnes publiques ?"*

*"Comment sécuriser les pratiques et préserver l'intérêt général ?"*

*Cette formation vous donnera les clés pour comprendre les responsabilités des collectivités et mesurer la pertinence de l'action publique dans ce domaine d'activité essentiel.*

*Elle s'adresse à tous ceux qui, au sein des collectivités ou en lien avec elles, souhaitent renforcer leur expertise sur un sujet où se mêlent enjeux juridiques, organisationnels et humains*

## Profils des apprenants

- Communes et EPCI compétents dans le domaine funéraire
- SEML et SPL funéraires

## Prérequis

- Absence de prérequis

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes activités de service public dans le domaine funéraire
- Connaître et maîtriser leur organisation et leur régulation

## Contenu de la formation

- I. Cimetières : une activité de service public non déléguable sous le giron exclusif des communes et EPCI
  - a. Création, agrandissement et translation des cimetières
  - b. Gestion des cimetières (concessions funéraires, inhumations, exhumations, focus sur la gestion de l'espace et reprise des concessions funéraires)

- c. Opérations réalisées au sein des cimetières relevant du pouvoir de police administrative du maire et de la police des funérailles et des cimetières
- d. Opérations de travaux résiduels dans les cimetières pouvant être confiés à des tiers
- II. Crématorium et sites cinéraires annexes : une activité de service public déléguable sous le contrôle des communes et EPCI
  - a. Création et la gestion des crématoriums
  - b. Création et la gestion des sites cinéraires
- III. Les activités relevant du service extérieur des pompes funèbres : des activités de service public déléguables et concurrentielles dont les communes et EPCI peuvent s'emparer
  - a. Contenu des activités relevant du service extérieur des pompes funèbres (focus sur les chambres funéraires)
  - b. Spécificités du service extérieur des pompes funèbres
  - c. Modes de gestion et les interventions possibles des communes et EPCI

## Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenante : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocate associée - [MHPACHENLEFEVRE@seban-avocat.fr](mailto:MHPACHENLEFEVRE@seban-avocat.fr) et Ana NUYTEN, Avocate à la Cour - [anuytten@seban-avocat.fr](mailto:anuytten@seban-avocat.fr)

## Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

## Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%